



Doc. 14900
24 juin 2019

Renforcer le processus décisionnel de l'Assemblée parlementaire concernant les pouvoirs et le vote

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, au fin de le paragraphe 9, insérer les mots suivants:

« , comme elle a par exemple décidé de suspendre certains droits de la délégation de la Fédération de Russie (Résolution 1990(2014)) pour condamner et réprouver les agissements de celle-ci à l'égard de l'Ukraine. »

Déposé par:

LĪBIŅA-EGNERE Inese, Lettonie, PPE/DC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
GOLUBEVA Marija, Lettonie, ADLE
KAIMIŅŠ Artuss, Lettonie, NI
OZOLA Linda, Lettonie, NI

1. 2019 - Troisième partie de session

